

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE Session 2024

LIVRET POUR CANDIDATS INSCRITS EN ETABLISSEMENT

Ce livret concerne les candidats suivants :

- scolarisés dans un établissement privé hors contrat
- relevant de l'enseignement à distance **et** ayant moins de 18 ans dans l'année de l'examen
- inscrits dans un CFA ou MFR en contrat d'apprentissage
- relevant de la formation continue (hors Greta)

SOMMAIRE :

- 1 – Les dispenses d'épreuves
- 2 – Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle à effectuer
- 3 – Le déroulement des épreuves professionnelles
- 4 – Annexe 1 (3 pages) – Candidat scolaire, moins de 18 ans relevant de l'enseignement à distance, en formation continue SANS expérience dans la petite enfance
- 5 – Annexe 2 PFMP (2 pages) – Candidat sous contrat d'apprentissage
- 6 – Annexe 3 PFMP (2 pages) – Candidat en formation continue AVEC expérience dans la petite enfance
- 7 – L'attestation PFMP (attestation de stage / expérience professionnelle)
- 8 – Le justificatif de situation pour les employés à domicile (avec agrément d'un organisme de prestation de garde d'enfants à domicile)

TEXTES REGLEMENTAIRES

L'arrêté du 22 février 2017 modifié par **l'arrêté du 30 novembre 2020** portant création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) contient toutes les informations indispensables concernant le CAP AEPE (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) et est disponible à cette adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/W39NfvBthluNFlajK9hjbNikVJ09SgPYYAeEnHhKkTE=/JOE_TEXT

L'épreuve du « chef d'œuvre » instaurée pour les CAP ne concerne ni les candidats individuels et ni les candidats en enseignement à distance.

**INSCRIPTIONS DU 16 OCTOBRE A 8H AU 15 NOVEMBRE 2023 18H
DEPOT DES DOSSIERS JUSQU'AU 1 DECEMBRE 2023**

1 – DISPENSES D'ÉPREUVES - CAP AEPE

Épreuves générales : Les dispenses des épreuves générales sont détaillées dans la notice d'inscription générale des CAP sur www.ac-orleans-tours.fr (Scolarité/Études, Examens puis cliquer sur CAP) et réglementées par l'arrêté suivant : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010426/MENE0100828C.htm>

L'épreuve de Prévention Santé Environnement est une épreuve générale. Les candidats titulaires d'un diplôme professionnel (BEP/BEPA/CAP/CAPA/BCP) peuvent être dispensés sur demande et au moment de la pré-inscription. Les candidats peuvent s'inscrire au moment de leur pré-inscription afin de passer l'épreuve.

Épreuves professionnelles : Les candidats titulaires des diplômes suivants peuvent prétendre aux dispenses suivantes (arrêté du 30 novembre 2020) : ATTENTION les attestations intermédiaires qui remplacent les BEP (ASSP) n'ouvrent pas le droit aux dispenses (ni épreuves générales, ni épreuves professionnelles)

Épreuves du CAP AEPE	CP de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » <i>Obtenu à partir de 2000</i>	Titre Assistant (e) de vie aux familles <i>Obtenu à partir de 2003</i>	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes <i>Obtenu à partir de 2013</i>	CAP Services aux personnes et vente en espace rural <i>Obtenu à partir de 2017</i>	BEP Accompagnement, soins et services à la personne <i>Obtenu à partir de 2013</i>	Mention complémentaire Aide à domicile <i>Obtenu à partir de 1997</i>	Modules EP1 et EP3 Assistant(e) maternel(elle) <i>Obtenus à partir de 2020 (bénéfices pendant 5 ans)</i>
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Éducation nationale et jeunesse</i>	<i>Éducation nationale et jeunesse</i>	<i>Éducation Nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense		Dispense		Bénéfice
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense		
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense	Bénéfice

2 – STAGES OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les épreuves professionnelles (EP1, EP2 et EP3) s'appuient sur des stages et/ou expériences professionnelles :

- D'une durée de **14 semaines soit un total de 448 heures minimum**
- Dans au moins **deux contextes d'exercices professionnels complémentaires** par exemple : EAJE/école maternelle - MAM/école maternelle - EAJE/AMA
- **Une période obligatoire auprès des enfants âgés de 0-3 ans.**
- Pour se présenter à l'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant », un minimum de **deux semaines est vivement recommandé** dans notre académie.

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (crèche, multi-accueil, halte-garderie)

ACM : Accueil Collectif de Mineurs (école maternelle, centre de loisirs)

MAM : Maison d'Assistants maternels

AMA : Assistant(e) maternel(le) Agré(e)

Les semaines peuvent être **consécutives ou non**, et effectuées dans **une ou plusieurs structures**.

Un emploi en service civique est considéré comme une expérience professionnelle

Pour répondre aux exigences des épreuves, il est nécessaire que les candidats avec une expérience professionnelle effectuent un complément de stage afin de préparer dans les meilleures conditions, les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas d'expérience.

➤ **Conditions de qualification des maîtres de stage ou tuteurs pour les PFMP se déroulant avec un assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels :**

- Expérience professionnelle depuis au moins cinq ans (fournir l'agrément en cours de validité)
- Titulaire de l'UP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) **OU** titulaire de l'UP1 et de l'UP3 du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (arrêté du 22/02/2017) **OU** titulaire d'un diplôme d'Etat dans le domaine de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants...) **OU** titulaire d'une certification de niveau 3 parmi celles présentées page 3 **OU** agrément depuis plus de 10 ans

➤ **Conditions de qualification des maîtres de stage ou tuteurs pour les PFMP se déroulant auprès d'un organisme de services à la personne (garde à domicile) :**

- Délivrance de l'agrément pour la garde à domicile des enfants de moins de 3 ans
- Tuteur titulaire d'un CAP Petite enfance **OU** du CAP AEPE, avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance **OU** Tuteur titulaire d'une certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Selon la situation du candidat, les exigences sont précisées dans les annexes suivantes :

Candidat scolaire en établissement Candidat scolaire de moins de 18 ans relevant de l'enseignement à distance (CNED) Candidat relevant de la formation professionnelle SANS expérience professionnelle auprès des enfants de moins de 6 ans	Annexe 1
Candidat sous contrat d'apprentissage ou dans une MFR	Annexe 2
Candidat relevant de la formation professionnelle continue AVEC expérience professionnelle auprès des enfants de moins de 6 ans	Annexe 3

Récapitulatif PFMP selon la situation du candidat (STAGES PRIS EN COMPTE DANS LES 3 DERNIERES ANNEES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES 5 DERNIERES ANNEES

SITUATION DU CANDIDAT	PERIODE DE PFMP A JUSTIFIER
SITUATION 1 <u>SANS</u> expérience dans la petite enfance	14 semaines de stage à 32h par semaine ou 448 heures (2 contextes différents) dont au moins une période auprès des 0-3 ans (minimum 2 semaines recommandées)
SITUATION 2 <u>AVEC</u> expérience professionnelle en structure et/ou à domicile (assistant maternel agréé ou garde à domicile)	14 semaines d'expérience professionnelle et/ou stage à 32h par semaine ou 448 heures (2 contextes différents) dont au moins une période auprès des 0-3 ans (minimum 2 semaines recommandées). Un complément de stage est préconisé afin de préparer dans les meilleures conditions, les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas d'expérience.
SITUATION 3 Dispense(s) EP1 et /ou EP2 et/ou EP3	5 semaines de stage ou 160 heures pour une épreuve à passer 10 semaines de stage ou 320 heures pour deux épreuves à passer Pour l'EP1 , une période auprès des 0-3 ans est obligatoire (minimum 2 semaines recommandées)

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel et/ou expérience professionnelle

Le candidat ou l'établissement envoie par courrier avec **accusé de réception au plus tard le 19 mars 2024** (cachet de la poste faisant foi) **l'annexe PFMP correspondant à la situation du candidat** (annexe 1 ou 2 ou 3) dûment **complétée et accompagnée des pièces justificatives** demandées, à :

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
Division des Examens et Concours – DEC6 – CAP AEPE
21 Rue Saint Etienne
45043 ORLEANS cedex 1

En l'absence d'attestations de PFMP conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du 19 mars 2024, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

IMPORTANT

**Les dossiers PFMP ne doivent comporter que les documents de l'académie, cités dans ce livret.
Les documents des écoles à distance, centres de formation ne seront pas acceptés.**

ATTENTION

AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE POUR L'ENVOI DE CES DOCUMENTS OU POUR AJOUTER DES DOCUMENTS MANQUANTS AU PREMIER ENVOI.

3 – LES EPREUVES PROFESSIONNELLES

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

3.1- Epreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant » - coeff 7

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien, d'une durée totale d'épreuve de **25 minutes**.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la **réalisation d'un soin du quotidien** et l'autre relative à **l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages**. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

FICHES EP1

Les fiches seront présentées en format A4 (**2 pages maximum Recto/Verso ou 2 rectos**).
Les nom d'usage, nom de famille et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Les deux fiches peuvent être issues de la même PFMP (mais pas obligatoirement).

Un exemple de ces fiches est à disposition des candidats mais il n'est pas obligatoire de reprendre la même trame : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-122042>

PAS D'ENVOI POSTAL DES FICHES EP1

Le candidat se présentera le jour de l'épreuve avec ses deux fiches, chacune en trois exemplaires.

En l'absence d'une ou des deux fiches le jour de l'épreuve, le candidat se verra attribuer la note de zéro à l'épreuve.

Dès que le candidat émerge, il remet ses documents.

L'utilisation du téléphone portable et la rédaction de fiche manquante sont interdites.

3.2 - L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif » - coeff 4

Epreuve écrite : durée 1h30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Il est donc impératif de connaître l'environnement et le contexte.

3.3 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » - coeff 4

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien, d'une durée totale de 25 minutes

Temps de préparation pour l'option SANS projet : 1h30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

➤ **OPTION SANS PROJET D'ACCUEIL REEL** – Tous candidats

Les candidats inscrits « sans projet réel » passeront leur épreuve à partir d'un dossier documentaire fourni par le centre d'épreuve (temps de préparation d'1h30 avant l'épreuve).

➤ **OPTION AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL** – Assistants maternels agréés et employés à domicile

Ces candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve **avec leur projet d'accueil réel** qui prend appui sur leur contexte d'intervention à domicile (arrêté du 22 février 2017). Ils préparent un dossier présentant leur projet d'accueil sur 5 pages maximum.

Ce choix d'option est effectué au moment de l'inscription et devient définitif après le renvoi par le candidat de la confirmation d'inscription.

Au moment de l'inscription, les candidats inscrits en tant que garde à domicile sous contrat avec un organisme de prestation de garde d'enfants à domicile doivent compléter le justificatif p. 15. Ceux inscrits en tant qu'assistant maternel doivent envoyer la copie de leur agrément.

OPTION : AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL pour les AMA ou les employés à domicile

Les nom d'usage, de famille et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet.

Une aide à l'élaboration du projet d'accueil est à la disposition des candidats : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-122042>

PAS D'ENVOI POSTAL DU PROJET REEL

Le candidat se présentera le jour de l'épreuve avec son projet réel en trois exemplaires.

En l'absence de projet d'accueil le jour de l'épreuve, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.

ATTENTION, les employés à domicile ne justifiant pas d'un agrément ne peuvent pas faire valoir leur expérience à domicile ni se présenter AVEC un projet d'accueil.

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Etablissement d'inscription :

Situation du candidat (cocher la case correspondante) :

- candidat scolaire en établissement privé hors contrat
- candidat scolaire de moins de 18 ans relevant de l'enseignement à distance (CNED)
- candidat relevant de la formation professionnelle continue SANS expérience auprès d'enfants de moins de 6 ans
- candidat ayant des bénéfiques / dispenses d'épreuve

Tableau 1 : PFMP en école maternelle, EAJE ou ACM auprès d'enfants de moins de 6 ans

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

Tableau 2 : PFMP en EAJE, AMA ou organisme de prestations de garde d'enfants à domicile de moins de 3 ans

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

Pour les PFMP au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels	
<input type="checkbox"/>	<p>L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;</p> <p>Date de l'agrément :</p> <p>ET</p> <p>a validé soit l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007), soit les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017)</p> <p>OU</p> <p>est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III)</p> <p>OU</p> <p>est assistant(e) maternel(le) agréé(e) depuis plus de 10 ans</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'assistant maternel - copie de son relevé de notes ou de son diplôme - attestation(s) de stage du candidat (annexe 4)
Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	
<input type="checkbox"/>	<p>Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés</p> <p>ET</p> <p>Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.</p> <p>OU</p> <p>Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'organisme - copie du relevé de notes ou du diplôme du tuteur - attestation sur l'honneur du tuteur concernant son expérience professionnelle - attestation(s) de stage du candidat (annexe 4)
Pour les autres lieux de PFMP (ACM, EAJE, Ecole maternelle)	
	<ul style="list-style-type: none"> - attestation(s) de stage du candidat

Attestations de stage et d'expérience professionnelle : utiliser UNIQUEMENT les attestations de l'académie d'Orléans-Tours

**ANNEXE 1 – DECISION COMMISSION
DE CONFORMITE**

Nom de naissance : Nom d'usage :
 Prénom : Etablissement d'inscription :

CADRE RESERVE AU CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
14 semaines à 32 heures ou 448 heures minimum auprès d'enfants de moins de 6 ans		
Période obligatoire auprès d'enfants de 0 à 3 ans		
<i>Bénéfices / Dispenses</i>		
5 semaines de stage / expérience professionnelle OU 160 heures par épreuve restante		
Période obligatoire auprès d'enfants de 0 à 3 ans pour le passage de l'EP1		

DECISION DE LA COMMISSION DE CONFORMITE	OUI	NON
Le candidat est autorisé à présenter l'épreuve EP1		
Le candidat est autorisé à présenter les épreuves EP2 et/ou EP3		
Le cas échéant, motif du refus :		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS AU RECTORAT : 19 mars 2024 par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Joindre impérativement les 3 pages de l'annexe 1 + les justificatifs demandés.

ANNEXE 2 – RECAPITULATIF PFMP

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Etablissement d'inscription :

Situation du candidat (cocher la case correspondante) :

- candidat sous contrat d'apprentissage ou en MFR
 candidat ayant des bénéfices / dispenses d'épreuve

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (CONTRAT D'APPRENTISSAGE)

Nom et adresse de l'employeur	Age des enfants	Période
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

STAGES COMPLEMENTAIRES

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Période
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

CADRE RESERVE AU CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Justificatifs fournis		

DECISION DE LA COMMISSION DE CONFORMITE	OUI	NON
Le candidat est autorisé à présenter l'épreuve EP1 Le cas échéant, motif du refus :		
Le candidat est autorisé à présenter les épreuves EP2 et/ou EP3 Le cas échéant, motif du refus :		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS AU RECTORAT : 19 mars 2024 par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi). Joindre impérativement les 2 pages de l'annexe 2 + les justificatifs demandés.

**Pour un apprentissage et/ou stage complémentaire dans des organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans
Pour un stage complémentaire au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels**

<input type="checkbox"/>	<p>L'organisme de service à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans est agréé : Le maître d'apprentissage / tuteur est titulaire d'un CAP petite enfance ou d'un CAP AEPE ET a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfant de moins de 3 ans</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Le maître d'apprentissage / tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance ET a une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfant de moins de 3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat d'apprentissage - copie de l'agrément de l'organisme - copie du diplôme ou relevé de notes du tuteur - attestation sur l'honneur du tuteur concernant son expérience professionnelle - le cas échéant, copie de la décision de positionnement
<input type="checkbox"/>	<p>L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) depuis au moins cinq ans : Date de l'agrément :</p> <p>ET a validé soit l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007), soit les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017)</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III)</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Est agréé(e) depuis plus de 10 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - attestation(s) de stage (annexe 4) - copie de l'agrément de l'assistant maternel - copie du relevé de notes ou du diplôme de l'assistant maternel - le cas échéant, attestation sur l'honneur de l'expérience professionnelle

Pour un apprentissage et/ou stage complémentaire dans une autre structure

<input type="checkbox"/>	<p>Le maître d'apprentissage/tuteur est titulaire d'un diplôme de niveau 4 ET A une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfant de moins de 6 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat d'apprentissage ou attestation de stage (annexe 4) - attestation sur l'honneur de l'expérience professionnelle du tuteur - le cas échéant, copie de la décision de positionnement
--------------------------	---	--

Attestations de stage et d'expérience professionnelle : utiliser UNIQUEMENT les attestations de l'académie d'Orléans-Tour

ANNEXE 3 –

RECAPITULATIF EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Etablissement d'inscription :

Situation du candidat (cocher la case correspondante) :

- candidat relevant de la formation professionnelle avec expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 6 ans
 candidat ayant des bénéficiaires / dispenses d'épreuve

Nom et adresse de l'employeur	Age des enfants	Période d'emploi
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
		du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

CADRE RESERVE AU CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Justificatifs fournis		

DECISION DE LA COMMISSION DE CONFORMITE	OUI	NON
Le candidat est autorisé à présenter l'épreuve EP1 Le cas échéant, motif du refus :		
Le candidat est autorisé à présenter les épreuves EP2 et/ou EP3 Le cas échéant, motif du refus :		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS AU RECTORAT : 19 mars 2024 par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Joindre impérativement les 2 pages de l'annexe 3 + les justificatifs demandés.

ANNEXE 3 – JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Cocher les cases correspondantes

<input type="checkbox"/>	Pour un candidat bénéficiant d'un positionnement	<ul style="list-style-type: none">- copie de la décision de positionnement- copie du (ou des) certificat(s) de travail
<input type="checkbox"/>	Pour un candidat sans positionnement	<ul style="list-style-type: none">- copie du (ou des) certificat(s) de travail

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

ATTESTATION

DE STAGE

D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

La structure, l'organisme d'accueil, l'AMA ou l'employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾:

Nom de naissance ⁽¹⁾:

Prénom ⁽¹⁾ :

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme ⁽²⁾

est employé ou a été employé ⁽²⁾

du.....au..... ⁽¹⁾

à raison deheures par semaine ⁽¹⁾ soit une durée effective totale deheures ⁽¹⁾

dans une structure accueillant des enfants

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

à son domicile (assistant maternel) auprès d'enfants de
date(s) de naissance du/des enfant(s) à préciser :

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de la structure, de l'organisme d'accueil ou de l'employeur

(1) A compléter

(2) A cocher



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

JUSTIFICATIF DE SITUATION POUR LES EMPLOYES A DOMICILE (à compléter pour les candidats AVEC projet d'accueil réel pour l'EP3)

L'employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾:

Nom de naissance ⁽¹⁾:

Prénom ⁽¹⁾ :

est employé ou a été employé

du.....au..... ⁽¹⁾

à raison deheures par semaine ⁽¹⁾ soit une durée effective totale deheures ⁽¹⁾

au domicile des parents auprès d'enfants de 0 à 3 ans ⁽²⁾ 3 à 6 ans ⁽²⁾
Date(s) de naissance du/des enfant(s) à préciser :

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de l'employeur

- (1) A compléter
- (2) A cocher
- (3) Rayer la mention inutile